

AFFAIRE No 42 - AMENAGEMENT DU STADE DE L'EST

- * Couverture et fermeture du Petit Stade
- * Couverture de la tribune Est du Grand Stade

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Depuis sa livraison en 1979, l'ensemble du Stade de l'Est outre le déroulement de compétitions sportives traditionnelles (championnat de football, de handball) a été le théâtre de manifestations exceptionnelles dans le domaine sportif essentiellement mais aussi culturel voire religieux.

Malheureusement, les incertitudes liées aux risques d'intempéries ont d'une part contraint à l'annulation de dernière minute de plusieurs manifestations mais surtout découragé les promoteurs d'en organiser de nombreuses autres.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de rouvrir ce dossier et d'examiner le projet de la couverture du Petit Stade et de la couverture de la tribune Est du Grand Stade.

1o) Le Petit Stade

Il s'agirait de réaliser à partir des structures existantes un "Palais des Sports" pouvant permettre le déroulement de toutes les disciplines praticables en salle et avec une capacité en spectateurs d'environ 5 000 places. Mais, la vocation de cette salle dépasserait largement le cadre strictement sportif et pourrait accueillir de nombreux spectacles de variétés, danse, attractions internationales, etc... Ce serait un véritable outil d'animation, unique à la Réunion ouvert non seulement aux dionysiens mais à l'ensemble de la population de l'île.

2o) La Tribune du Grand Stade

Les spectateurs et fidèles de football se plaisent à reconnaître la bonne architecture du Grand Stade (vision du jeu très bonne, proximité joueurs - spectateurs), mais déplorent à juste titre l'absence totale de couverture des tribunes. Le projet présenté consisterait donc à couvrir la tribune Est du Grand Stade offrant ainsi environ 3 500 places assises protégées des intempéries.

L'ensemble de cette opération dont la réalisation devrait s'effectuer sur deux ans (1985, 1986) est estimée à 26 millions de Francs. Le financement correspondant pourrait être assuré de la façon suivante :

en 1985	15 millions
en 1986	11 millions

...

Concernant le financement 1985 : un crédit de 3 millions est déjà inscrit au Budget Primitif ; pour les 12 millions restant, la Caisse des Dépôts et Consignations vient de me faire savoir qu'elle pourrait nous consentir un prêt hors enveloppe globalisée de l'ordre de 12,5 %.

Concernant le financement 1986 : il sera assuré soit sur le contingent annuel globalisé, soit sur un nouveau prêt particulier compte tenu de la spécificité de l'opération.

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de vous demander :

- de bien vouloir vous prononcer sur le principe de la réalisation de ces importants aménagements du Stade de l'Est ;
- de m'autoriser à lancer les études correspondantes ;
- de m'autoriser à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations le prêt spécifique de 12 millions destiné au financement de la tranche 1985 de travaux.

Je mets cette affaire aux voix.

Monsieur HOARAU Marcel donne lecture des avis des Commissions.

La Commission E.C.T.L. est favorable à ce projet qui devrait permettre une meilleure animation de la ville.

La Commission des Travaux Publics est également favorable.

La Commission des Finances propose, parallèlement, compte tenu de l'intérêt régional de ce projet, que des demandes de subventions soient faites tant au niveau des assemblées locales (Conseil Général, Conseil Régional), que du F.N.D.S.. Avis favorable.

Reçu à la Préfecture le 15/04/1985

LE MAIRE : En ce qui concerne le F.N.D.S., nous avons un accord de principe.

M. ANNETTE : Je crois qu'il faudrait vérifier cet accord de principe.

LE MAIRE : C'est Monsieur ARDON qui nous l'a dit. Voilà notre source d'information, cela ne va pas plus loin. C'est pour cela que la chose demande à être vérifiée. Là, vous avez raison.

M. ANNETTE : Bien. Monsieur le Maire, je crois que là, il s'agit d'un rapport particulièrement important, puisqu'il est question d'investir 26 000 000 Francs et cela nécessite qu'on s'appesantisse un peu, qu'on regarde de plus près ce qui va se passer.

C'est un ancien projet. Et effectivement, à première vue, on ne peut qu'être favorable puisqu'il y a un certain nombre de problèmes. Mais, quand on regarde de plus près, on voit que cet investissement est destiné, d'une part à animer, mais d'autre part surtout à donner une impulsion, à avoir des retombées sur la pratique sportive à Saint-Denis. En fait, les stades sont faits pour permettre le développement du sport et de la pratique sportive. Et, quand on regarde les chiffres avancés, quand on voit que ce projet coûte 26 000 000 Francs, que vraisemblablement ces 26 000 000 vont se traduire par une opération de 4 à 5 000 000 Francs par an sur le budget de la Commune, qu'il faudra rembourser les prêts, je crois qu'il faut s'interroger sur l'opportunité justement d'écrire ces 4 à 5 000 000 Francs. Quelles sont les priorités ? Le problème n'est pas uniquement de faire ou de ne pas faire la couverture du Stade de l'Est. Le problème, c'est de savoir ce qui est plus opportun, ce qui est le meilleur investissement pour le développement du sport à Saint-Denis. Et je crois que, justement, un des aspects de ce problème, c'est que la mairie de Saint-Denis veut faire une structure, un équipement à caractère régional, mais que d'autres choix ont été faits et qu'il n'est pas facile d'obtenir pour cet équipement des crédits autres que ceux communaux. Donc, c'est le contribuable dionysien qui va supporter en grande partie ce coût. Or, quand on regarde le coût des autres équipements sportifs, on se rend compte qu'une piscine coûte "grosso modo" 5 000 000 Francs, qu'une petite aire couverte (que l'aire couverte, la dernière formule) coûte 3 500 000 Francs. Et je veux dire que c'est en fonction de ces problèmes-là qu'il faut voir où investir 25 millions, et quel est le meilleur investissement possible.

Moi, j'habite la Bretagne. Je vois un peu ce qui s'y passe. Il y a un tout petit stade qui mériterait d'être amélioré. Il y a de la place, bien entendu. Il y a la nécessité de faire une piscine. Je pense qu'il en est de même pour d'autres écarts : la Montagne..., pour les salles couvertes, etc... Moi, je pense que pour la pratique sportive, un renforcement des équipements (mais, tout de suite, puisqu'on est prêt de faire un effort de 25 000 000 qui est important), d'autres équipements qui font défaut et qui empêchent un certain nombre de jeunes de pratiquer des sports mériteraient d'être faits avant la réalisation d'une couverture à 25 000 000. Et je crois que l'un des problèmes les plus importants à Saint-Denis, mais c'est un problème général, c'est le problème des clubs, parce que les manifestations sportives, les manifestations de prestige ont pour but d'entraîner la pratique sportive. Or aujourd'hui, ce qui se passe, c'est que les clubs ont des demandes, sont sollicités par des jeunes qui veulent pratiquer. Et compte tenu de la faiblesse de leurs moyens, ils ne peuvent pas engager un certain nombre de gens. Et je vais prendre un exemple que je connais un peu, qui est le football.

Il faut savoir qu'en matière de football, l'indice de pratique ou l'indice de rayonnement (qui est un indice intéressant qui permet de comparer le nombre de licenciés par rapport à la population) est nettement en-dessous de la moyenne nationale ; et, compte tenu de la jeunesse de la population de la Réunion, on est à un niveau relativement faible entre 0,50 et 0,70 % de l'indice national. Donc, le problème, c'est d'aider à une plus grande pratique.

Et quand on interroge les clubs -ce que j'ai fait-, on se rend compte qu'il y a des problèmes financiers à leur niveau ; et qu'à l'heure actuelle, une

des difficultés -la Ligue en a fait état récemment dans ses statistiques-, c'est qu'il y a une désaffection, un nombre stagnant -voire un recul, une régression- de jeunes licenciés. Je reste sur une discipline dont j'ai les chiffres : sur le football, qui est quand même la discipline la plus pratiquée à Saint-Denis et à la Réunion. Or, quand on observe le budget de l'O.M.S. - un budget qui a stagné d'une année sur l'autre : entre le budget 1984 et le budget 1985, la subvention municipale est restée identique, de l'ordre de 900 000 Francs / 950 000 Francs-, on se rend compte que la part de la subvention club est de l'ordre de 400 000 Francs -elle était de 350 000, l'année dernière- ; et, j'ai là la répartition de ces 350 000 Francs : c'est 5 000 3 000 Francs ; pour les clubs plus importants, c'est 25 000 Francs.

(Monsieur MOUTOUSSAMY Nicolas quitte la salle)

M. ANNETTE : Mais je crois que -j'ai interrogé l'Escadrille ; j'ai vu la Bretagne- ce sont des clubs qui ne peuvent pas engager des sections de jeunes par manque de moyens. Or, on se rend compte qu'on va mettre 25 000 000 Francs dans une couverture de stade, c'est-à-dire que, tous les ans, on va utiliser 4 à 5 000 000 Francs du budget pour cette opération ; et il suffirait de 1 600 000 Francs au lieu de 400 000 Francs, c'est-à-dire qu'avec les crédits qu'on va utiliser, on pourrait multiplier par quatre les subventions aux clubs, c'est-à-dire que les petits clubs -notamment, les clubs de 3ème division qui ont des demandes- pourraient avoir non pas 5 000 Francs mais 20 000 Francs, que les clubs plus importants (comme le Club Sportif de Saint-Denis) auraient 100 000 Francs au lieu de 25 000 Francs -et, 100 000 Francs, ce n'est pas exagéré ; il faut savoir que les clubs qui comptent énormément de jeunes ont besoin de cela-.

Je crois, moi, que la question qui est posée à travers ce projet, c'est de s'interroger sur la priorité à accorder. Est-ce que la priorité, c'est d'investir 25 000 000 Francs, ou c'est de renforcer certains équipements là où c'est nécessaire, où ils font défaut, et d'aider les clubs ? Parce qu'il faut savoir que dans les remboursements des emprunts, la partie "intérêts" viendra au budget de fonctionnement et cela va hypothéquer ce dernier. Alors que si on augmente la part des subventions aux clubs (notamment, en les faisant passer de 400 000 Francs à 1 600 000 Francs), on a la possibilité dans les cinq à dix ans qui viennent de doubler le nombre de pratiquants ; et je parle là du football, mais dans les autres disciplines, c'est pareil -il suffit de voir les subventions qui sont accordées aux clubs pour considérer qu'elles sont insuffisantes-. Donc, je crois que la question qui est posée, est celle de savoir quel est le meilleur investissement. Et je crois que le "Parlement des Sportifs" (je reprends une expression citée dans votre rapport), c'est-à-dire l'O.M.S., qui regroupe les dirigeants sportifs, qui sont, eux parties prenantes, devrait être consulté ; et ce sont ces gens, les premiers concernés, qui devraient donner un avis, qui devraient en débattre. Et je suis persuadé que c'est comme cela qu'il faut procéder.

Aujourd'hui, on arrive avec un projet. Il y a eu un précédent projet, il me semble. Là, on présente deux projets fondus en un. Il y a eu une proposition pour le Petit Stade avec un financement. Je crois que c'était l'année dernière, ou à un autre moment. On a parlé de la couverture du Petit Stade ; on a voté des crédits ; et, aujourd'hui, on propose un projet qui est, je dirai, la réunion de deux projets. Alors, je voudrais savoir quel est exactement le projet du Petit Stade, celui du Grand Stade, les différents coûts. Et je voulais

.../...

savoir si on ne pouvait pas rediscuter de ce problème, prendre l'avis des personnes intéressées et voir quel est le meilleur investissement. Bien sûr, couvrir le Stade de l'Est n'est pas sans intérêt ; il y a des avantages à en retirer -et je suis pleinement conscient de cela ; mais je veux dire que le problème, c'est la priorité, c'est le choix entre les avantages et les inconvénients-. Et je crois que ce soir la discussion -enfin, je veux dire la consultation- sur un investissement aussi important me paraît insuffisante. Moi, je souhaite qu'on élargisse le débat, sans vouloir éterniser ; mais qu'on se donne un mois ou deux et qu'on revienne après avoir consulté les parties intéressées, parce que je crois qu'avant d'investir 28 ou même 25 000 000 Francs, estimés aujourd'hui, cela mérite un approfondissement. Et je suis persuadé que, si on augmentait sensiblement les subventions aux clubs, on arriverait à des résultats au niveau de la pratique sportive qui seraient nettement meilleurs ; et je crois que c'est vers cela qu'on doit tendre d'abord parce qu'aujourd'hui les moyens des clubs, et notamment les clubs de Saint-Denis, même s'ils ont effectivement un peu progressé par rapport à une certaine époque, sont nettement insuffisants. Et je souhaiterais qu'on approfondisse la discussion sur ce dossier.

M. PAYET Aristide : Pour répondre à mon collègue ANNETTE, je lui dirai que, depuis quelques années déjà, l'ensemble des sportifs dionysiens souhaite la couverture du Petit Stade et la couverture des gradins du Grand Stade de l'Est. Et, vous-même Cher Collègue, vous avez reconnu l'intérêt d'un tel projet. C'est vrai que c'est un projet qui coûte cher : 26 000 000 Francs. Il faut bien réfléchir avant de dépenser une telle somme. Mais, l'année dernière, nous avons déjà engagé avec les responsables des ligues une réflexion sur ce dossier, et l'ensemble des responsables était d'accord pour nous soutenir auprès du F.N.D.S. afin que ce dernier nous aide dans la réalisation de ce projet.

(Madame DUPUIS Marie Claude quitte la salle)

M. PAYET A. : Alors, vous allez nous dire : "Opportunité". Depuis quelques années déjà, on se pose le problème de l'opportunité. Il faudrait savoir à quel moment effectivement on pourra réaliser un tel projet puisque, à partir du moment où tout le monde est d'accord pour le réaliser, se pose le problème de l'opportunité. C'est vrai : il y a d'autres priorités, d'autres besoins. Les clubs ne sont pas aidés suffisamment sur le plan financier. Mais à quel moment ?... Est-ce qu'il faut attendre l'an 2000 pour réaliser ce projet ? De toute façon, l'opportunité très souvent dépend de circonstances. Et une circonstance intéressante cette année, c'est cette proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations du prêt de 12 000 000 Francs à un taux d'intérêt assez intéressant, à mon avis. Le problème est de savoir si on doit accepter de réaliser le projet cette année ou attendre encore quelques années. De toute façon, dans quelques années, le projet ne sera plus de 26 000 000 Francs mais de 30, 35, 40 000 000, voire même plus.

Puisque vous avez parlé de l'O.M.S., depuis deux ans déjà, l'O.M.S. est d'accord avec la mairie de Saint-Denis pour défendre ce projet. L'O.M.S. a déjà donné un avis favorable. C'est vrai que l'O.M.S. ne peut donner qu'un avis favorable à partir du moment où il a bien compris les besoins à ce niveau et également bien compris l'intérêt de ce projet. C'est vrai aussi que l'O.M.S. ne cerne pas totalement, disons, les problèmes financiers. Et, si on interroge celui-ci sur le coût, si on interroge le commun des mortels sur ce point, tout le monde peut dire que 26 000 000 Francs, ce n'est pas une somme facile à mettre en oeuvre. Mais il faut voir aussi ce qu'on pourra faire avec une telle

.../...

somme. Je me souviens d'un match entre le C.S.S.D. et une équipe métropolitaine durant lequel il a plu abondamment, et tous les responsables élus et administratifs présents ont dit : "Oh, oui... que ce soit couvert, et le plus rapidement possible". Alors, tout le monde était vraiment d'accord pour soutenir le projet. Peut-être faudrait-il séparer les deux opérations : couverture des gradins du Grand Stade de l'Est et couverture du Petit Stade. Mais, je ne suis pas spécialisé dans le domaine de la technique. Je crois qu'il est difficile, à mon avis, de couvrir le gradin ouest compte tenu de l'infrastructure actuelle et, comme vous a dit le rapport, la couverture du Petit Stade est très intéressante puisque, actuellement, nous pouvons avoir des manifestations sportives, voire culturelles, intéressantes qu'il n'est pas possible souvent de réaliser parce que les organisateurs ne veulent pas prendre des risques.

Voilà ce que je voulais dire sur ce projet. Je crois que ceux qui vivent avec les sportifs comprennent bien l'intérêt de ce projet, et ceux qui veulent venir au Stade de l'Est pour soutenir leurs équipes souhaiteraient assez rapidement avoir un stade couvert.

LE MAIRE : Je voudrais répondre sur quelques points pour argumenter sur ce problème. Effectivement, il s'agit d'un financement conjoncturel, et pas d'un financement traditionnel. C'est un financement exceptionnel. Vous avez vu que c'est "hors enveloppe globalisée". Il s'agit donc d'un financement pour une action ponctuelle, c'est-à-dire une action qui n'est pas financée dans un processus traditionnel. Cela arrive tous les quatre ou cinq ans, car il est dit tout d'un coup : "Il y a un crédit de...", et ce sont en général les caisses prêteuses qui disent cela. Mais, c'est un financement autre que pour les structures traditionnelles. Cela est arrivé pour le Canal des Patates à Durand. C'était un plan particulier. Cela nous arrive là, maintenant. On nous dit : "Voilà. C'est pour un investissement particulier". C'est cela aussi le premier point qu'il faut voir. On ne peut pas utiliser ce prêt à des financements traditionnels. Encore qu'on puisse, je dirais, passer outre un peu à cela ; mais enfin, théoriquement, c'est ça. Cela, c'était pour le premier point au niveau du financement.

Vous avez parlé tout à l'heure des annuités de 4 à 5 000 000 Francs. Je crois que c'est un peu exagéré. Les annuités sont de l'ordre de 1 800 000 Francs. C'est quand même une chose ; je ne dis pas le contraire ; mais enfin, 4 ou 5 000 000 Francs, ce n'est pas pareil.

M. ANNETTE : Vous empruntez 26 000 000 Francs, et vous remboursez 1 800 000 Francs !...

LE MAIRE : Non. C'est sur 12 000 000 Francs que je parle.

M. ANNETTE : Non, mais c'est 26 000 000 Francs le projet.

LE MAIRE : Le projet est de 26 000 000 Francs, mais on assure que 12 000 000 Francs, cette année.

M. ANNETTE : Non, mais cette année.. Et l'année prochaine, et dans les quinze ans qui viennent, on va quand même le financer. C'est quand même pas 1 500 000 Francs !...

LE MAIRE : Mais, l'année prochaine, ce sera différent.

LE MAIRE : Vous avez parlé, et on vous a répondu sur l'O.M.S., sur les sportifs, ect... Je ne pense pas que vous avez voulu nous mettre en difficulté. Mais enfin, si vous l'avez voulu, vous avez "loupé" votre coup parce que dans cette affaire, premièrement donc l'O.M.S. et les responsables sportifs sont au courant et ont donné effectivement leur accord ; deuxièmement, en ce qui concerne les installations qui sont de proximité, je vous signalerai qu'en 1984, on a fait un gymnase à la Rivière, à Bellepierre et au Brûlé ; qu'en 1985, au budget, il y aura quatre terrains de football, l'un à la Jamaïque, l'autre à Domenjod, un autre à la Montagne et un dernier à Bellepierre, qu'il y aura deux salles de sport, une salle polyvalente et une piscine qui vont aussi être construits dans les écarts.

M. ANNETTE : Cela, c'est programmé en 1985 ?...

LE MAIRE : Oui, tout cela est dans le budget 85. Ce qui vous montre bien que cela n'a pas été du tout négligé. Et je demande quelle est la commune qui fait cet effort, chaque année. Comme vous constatez, le problème est là. Vous voyez que ce sont des arguments qui sont quelque peu démagogiques. Mais, il faut voir les choses en face ; les choses, c'est cela, ce sont les chiffres.

Voilà ce que je tenais à vous dire en réponse à vos questions. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes, mais enfin ce sont les questions principales en tout cas. Quelqu'un d'autre intervient ?

M. GERARD G. : Moi, je voudrais dire qu'avec cet emprunt, on va arriver à un stade qui va coûter à peu près 46 000 000 Francs, compte tenu de ce qui a déjà été payé ; avec ça, cela va faire 46 000 000 Francs. Quand on regarde, le dimanche soir, les reportages à la télévision, quand on voit le nombre de spectateurs, on peut se demander si ça vaut vraiment le coup. Et, je suis très heureux de voir qu'un ancien Président de la Ligue rejoint parfaitement ce point de vue.

LE MAIRE : Ce n'est pas ce qu'il a dit.

M. GERARD G. : ...Il est de l'intérêt...

LE MAIRE : Il n'a pas dit cela.

M. GERARD G. : Si.

LE MAIRE : On peut le contrôler.

M. GERARD G. : Si, parce qu'il a posé très clairement le problème de l'opportunité et de la priorité. Et je comprends mal mon collègue PAYET qui définit bizarrement l'opportunité et la priorité, parce que je constate qu'au niveau du football, cela ne va pas améliorer l'entraînement des équipes.

LE MAIRE : Il ne s'agit pas de football, mais du Petit Stade. C'est essentiellement ce dernier -en même temps, on prolonge la couverture-. On va montrer le plan.

M. GERARD G. : Eh bien, même pour le Petit Stade, nous pourrions sanctionner.

LE MAIRE : On va vous montrer un plan. Cela va mieux vous éclairer.

M. GERARD G. : Non, mais on comprend très bien, Monsieur le Maire. De toute façon, Petit ou Grand Stade, si une équipe s'entraîne dessus, d'autres ne peuvent pas s'entraîner. Or si j'en juge par les quelques doléances que j'entends autour de moi, il se pose le problème, justement, d'entraînement des équipes, entre autres.

LE MAIRE : Mais, ce terrain n'est pas utilisé du tout, ni pour l'entraînement, ni pour je ne sais quelle autre activité, parce que les gens estiment que c'est en plein air. Par exemple, pour tout ce qui s'appelle basket, volley, etc..., on pourrait l'utiliser, mais on ne l'utilise pas pour cette dernière raison.

LE MAIRE : Ainsi, c'est tout le problème. Tous ces sports moyens collectifs n'utilisent pas ce terrain ; et ce dernier est vide même aux entraînements.

M. GERARD G. : Mais, qu'est-ce qui les empêche... ?

LE MAIRE : Même aux entraînements.

M. GERARD G. : Qu'est-ce qui les empêche d'utiliser un terrain qui est éclairé.

LE MAIRE : Demandez-le donc aux techniciens. Ils vous disent : "Cela ne doit pas se jouer en plein air".

M. FOURNEL : En effet, il y a une première règle qui stipule que les rencontres ne sont pas homologuées si elles se déroulent en plein air, pour ce qui concerne le handball et le basket.

LE MAIRE : Vous avez ces règles-là.

M. GERARD G. : Permettez-moi quand même de terminer d'abord, parce que tous ces arguments-là... Moi, je pars du principe qu'un responsable politique ne peut pas se permettre d'accepter ce genre d'arguments. Il est bien évident que si on demande...

LE MAIRE : Et, c'est qui le responsable politique ? C'est vous ou c'est moi ?

M. GERARD G. : Nous. Nous sommes censés être responsables politiques.

LE MAIRE : Je ne voudrais pas être sur le même rang, excusez-moi.

M. GERARD G. : Nous sommes censés !... Mais je me pose maintenant la question de savoir si nous le sommes réellement, parce que si je demande, moi, à mon fils ce qu'il veut faire, il va me dire : "Achète-moi le magasin entier de jouets". Est-ce que je dois l'acheter ? C'est exactement la même chose. Moi, je comprends très bien que le basketteur, le joueur de handball, le volleyeur préfèrent jouer dans de très bonnes conditions ; mais, est-ce que nous devons, nous, satisfaire ce qui reste pour moi une "lubie de gosse de riches" ?

LE MAIRE : Quoi ?

M. GERARD G. : Une "lubie de gosse de riches" parce que j'ai entendu parler que, tout à l'heure de quelqu'un qui se plaignait/lorsque le C.S.S.D. a rencontré je ne sais quelle équipe métropolitaine, il s'était mis à pleuvoir. Je vous rappelle qu'il y a quinze jours on a annulé des matches autrement importants (Bordeaux contre l'équipe russe) et que tout le monde a trouvé cela normal.

Est-ce qu'on a déplacé, oui ou non ?

LE MAIRE : Non. Mais; ce sont des détails techniques. Vous vous égarez. Continuez vos illustrations.

M. GERARD G. : Mais qui ont toute leur importance. Vous comprenez : ici, on engage 26 000 000 Francs parce que quelques spectateurs (si j'en juge toujours à la télévision où il y en a 400 à 500 en moyenne) risquent d'être mouillés. J'estime qu'il y a d'autres priorités, ici à la Réunion. Et tout à l'heure, j'ai donné un chiffre, 17 500 000 Francs pour faire une action ponctuelle (création de L.T.S.). Pourquoi n'engagez-vous pas cela puisqu'on vous donne de l'argent à un taux préférentiel ? Pourquoi ne construisez-vous pas de l'habitat social ?

LE MAIRE : Monsieur GERARD, j'ai déjà répondu tout à l'heure en partie à cela. Si nous travaillons avec cette somme, nous n'allons faire que 40 logements et des logements à 3 000 Francs de loyer mensuel. Est-ce que ce sont des logements sociaux ?

M. GERARD G. : 112 logements sociaux si j'en juge par votre programme.

LE MAIRE : Non. Il ne s'agit pas de 112 dans mon programme. Avec cette somme-là, on ne peut faire que 40 logements. Je veux dire 40 logements à taux plein, avec ce financement, c'est-à-dire sans subventions, sans rien. C'est cela le problème. Quand il y a une subvention, il y a une aide à la pierre ; les loyers tombent ; mais quand il n'y a pas de subvention, vous êtes en plein dans ce financement, et on fait 40 logements à 3 000 Francs le logement.

M. GERARD G. : Eh bien, il fallait...

LE MAIRE : Est-ce que cela vaut le coup ?...

M. GERARD G. : Oui, ça vaut le coup, parce qu'en ce moment justement, c'est dénoncé dans les journaux...

LE MAIRE : Autrement dit, si nous devons remplacer les privés et les autres à ce taux-là, évidemment !...

M. GERARD G. : En ce moment, il y a une flambée des loyers sur Saint-Denis, parce qu'il n'y a pas suffisamment de logements. Donc si vous faites des logements, même pour des fonctionnaires, à 3 000 Francs, vous allez calmer cette flambée. Pour des gens qui ont mis à leur programme l'habitat, permettez-moi d'en douter. Donc, pour moi, cela reste une dépense totalement inutile. Est-ce qu'on peut l'utiliser autrement ? Monsieur ANNETTE vous a donné des exemples. Par conséquent, le choix pour nous : est-ce qu'on doit engager 26 000 000 Francs pour faire la couverture d'un petit stade et éventuellement couvrir 3 500 places, ou au contraire est-ce que nous devons utiliser cet argent soit pour faire des opérations d'habitat, soit pour multiplier vraiment les installations sportives ?

LE MAIRE : A ces deux questions, j'ai répondu.

M. GERARD G. : Oui, mais enfin...

LE MAIRE : Vous reprenez les arguments pour lesquels j'ai déjà donné des

réponses.

M. GERARD G. : Quand on donne comme argument le fait qu'on risque d'être mouillé, etc...

LE MAIRE : Je vous ai cité toutes les installations de proximité qui seront mises en place, et pour cette année seulement.

M. GERARD G. : Eh bien, je vais vous citer les chiffres aussi. Si j'en juge par les journaux, deux fois dans l'année, on remplit le stade avec 5 000 et 6 000 spectateurs.

LE MAIRE : Il s'agit, encore une fois, du Petit Stade. Et pour ce dernier, nous ne pouvons pas savoir la fréquentation, puisqu'il n'est pas utilisé.

M. GERARD G. : Mais, vous allez faire quoi ?...

LE MAIRE : Il est utilisé à 20 % parce que les gens ne veulent pas prendre de risques.

M. GERARD G. : Le handball m'intéresse. Je suis allé à des matches de finale de handball ; je suis allé à des finales de volley-ball. Le Stade de l'Est -enfin, le Stade Héraclès- n'était même pas rempli. Alors, vous allez remplir comment votre stade ?

LE MAIRE : Il y a eu une explosion la dernière fois là-dedans.

M. GERARD G. : Quelle explosion ?...

LE MAIRE : Oui. Il y a eu autant de spectateurs dehors que dedans.

M. GERARD G. : Une fois par an. On revient toujours à l'éternel problème : est-ce qu'on doit dépenser autant d'argent pour remplir un stade une ou deux fois par an ?

LE MAIRE : Mais, parce qu'il n'y a pas de salle. Mais, s'il y avait des salles, ce ne serait pas pour une ou...

M. GERARD G. : Le Stade Héraclès n'est pas rempli : il n'y a pas de salle !?...

1a/ M. PAYET A. : Cher Collègue, vous devriez venir plus souvent voir les matches de handball dans/Salle Héraclès ; à tel point que l'année dernière -en principe dans cette salle, on peut faire entrer 900 personnes-, il y a eu près de 3 000 personnes. Tout le monde a voulu entrer ; la barricade a été brisée, ainsi que deux portes et des nacos pareillement : il y a eu pour 37 000 Francs de réparation.

M. GERARD G. : Mon Cher Collègue, j'y étais. Je ne dirai pas que je faisais partie des vandales, mais je n'ai pas pu entrer ; et c'était la finale.

LE MAIRE : Ce sont des détails. Mais ce qu'on risque surtout, ce sont des gros pépins, avec la panique.

M. PAYET A. : Non, ce n'était pas la finale du tout.

.../...

M. GERARD G. : C'était la finale.

M. PAYET A. : Il y a vingt-deux jours, il y a eu un match ; c'était plein.

M. GERARD G. : Un match. 26 000 000 Francs : un match.

LE MAIRE : Si on n'a pas les moyens, on ne le fait pas non plus.

M. PAYET A. : Fréquentez un peu les équipements sportifs, vous verrez...

M. GERARD G. : Mais, mon Cher Collègue, je lis surtout les reportages. Je peux vous emmener tout le dossier.

M. PAYET A. : Ce n'est pas une fréquentation.

M. GERARD G. : Tous les reportages, avec le nombre de personnes.

LE MAIRE : Finissez votre argumentation. De toute façon, on savait bien que vous n'alliez pas être d'accord.

M. GERARD G. : Mais de toute façon, vous allez faire ce que vous voulez. On le sait. Mais je tenais à le dire ici (et j'espère que ça sera retransmis là-bas), j'estime que dépenser 26 000 000 Francs pour ce genre de plaisanterie, c'est du gaspillage. Et, dans l'état actuel de la situation sociale à la Réunion, on ne peut pas, si nous sommes responsables politiques, se permettre ce genre de plaisanterie. Je tiens à le signaler.

M. VICTORIA : En tant que départementaliste, je crois que les électeurs dionysiens ont eu bien raison de ne pas vous élire maire de Saint-Denis.

M. GERARD G. : Oh mon Dieu !... Parce que vous, vous êtes élu. Si demain matin on vous retire de la liste, vous représentez quoi, mon Cher Collègue ?... Dites... Moi, je peux dire au moins que je représente un certain nombre de voix. Je n'ai pas eu besoin du maire pour me faire élire. Vous, vous êtes sur une liste. Si on vous y retire...

LE MAIRE : Allons. Ne nous égarons pas.

M. GERARD G. : ...Vous ne représentez plus rien.

LE MAIRE : Ne nous égarons pas.

M. VICTORIA : On verra cela plus tard.

M. GERARD G. : Exactement.

LE MAIRE : Qui d'autre intervient ?

M. GERARD G. : Alors là, il y a un type qui peut compter ses voix : c'est moi. Moi, je peux ; et, très facilement : 3 000 à peu près. Mais vous, si le maire demain estime qu'il a commis une faiblesse en vous prenant sur sa liste, vous ne représentez plus rien.

M. VICTORIA : On verra cela demain...

M. GERARD G. : Eh bien, oui.

LE MAIRE : Vous pouvez compter vos voix. Mais, je ne sais pas si vous pouvez compter sur elles.

M. GERARD G. : Ah !... Sur mes voix !... Il y a 3 000 personnes qui m'ont élu, entre autres sur un programme de moralisation de la gestion municipale.

LE MAIRE : Eh bien, il faut croire qu'on vous a compris !...

M. GERARD G. : Il fallait un certain courage pour aller à la bataille avec cela.

LE MAIRE : Ah oui, ça !...

M. GERARD G. : Et gagner.

LE MAIRE : Ou une certaine inconscience.

M. GERARD G. : Et gagner. Eh bien, j'ai gagné. Je suis présent, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Pardon.

M. GERARD G. : Je suis là.

LE MAIRE : J'espère...

M. GERARD G. : Elu par mes propres voix.

LE MAIRE : Autrement, il n'y aurait pas eu d'animation ici, vous voyez.

M. GERARD G. : Eh bien, oui. Ah, ça !... "Pigeon vole, la main i lève. Cochon vole, la main i lève...".

LE MAIRE : Alors, vous voyez, Monsieur ANNETTE, vous êtes "pigeon vole" aussi dans l'affaire.

M. RIVIERE : Monsieur GERARD Gilbert, vous causez bien quand il y a la presse.

M. GERARD G. : Tranquillisez-vous, mon Cher Collègue, ça ne paraîtra pas demain dans la presse.

M. RIVIERE : Vous causez bien quand elle est là.

LE MAIRE : Allez, arrêtons cette discussion. Quelles que soient les intentions des uns et des autres, nous avons à travailler sérieusement.

Qui d'autre intervient ?

M. ANNETTE : Oui, effectivement, Monsieur le Maire, je crois que c'est un rapport qui mérite le sérieux. Et le sérieux, quand on analyse un petit peu les fréquentations -et je reprends ce que disait notre collègue Aristide PAYET-, effectivement le handball est sans doute, après le football, une discipline qui attire beaucoup de spectateurs, qui est très populaire. Mais, je crois que lorsque le Stade, le Gymnase Est ne pouvait pas fonctionner ; nous

avons organisé (enfin, la Ligue de Handball) des manifestations internationales sur le Petit Stade ; et, on a accueilli 4, 5 000 personnes. On nous dit aujourd'hui, ce n'est pas homologable. On a homologué une série de matches à l'époque (la Finale du Championnat de France de 3ème Division, etc...). Je ne disconviens pas sur l'intérêt que cela peut représenter. Mais je dis que là, on va rapidement, sans analyser toutes les données, toutes les retombées du problème. C'est vrai qu'on fait des équipements et à Saint-Denis on en a réalisé un certain nombre ; moi, je le reconnais, il n'y a aucun problème. Je dis qu'il en manque. Je parle par exemple de la Bretagne. J'habite la Bretagne. Je rencontre des jeunes ; je vais parfois au stade. La Bretagne, c'est une petite collectivité de 6 000 habitants. C'est comparable à Sainte-Rose. Combien d'habitants ?...

Mme PAYET André : 10 000 habitants.

M. ANNETTE : 10 000. C'est comparable ; c'est supérieur à Petite-Ile, l'Etang-Salé, Sainte-Rose, etc... Et, il y a des jeunes. Je trouve que les équipements de la Bretagne sont nettement insuffisants. Je trouve que le Stade de la Bretagne pourrait faire l'objet d'une nette amélioration, mais rapidement, pas dans deux ans, dans cinq ans. Je pense que la Bretagne mérite une piscine.

LE MAIRE : C'est prévu, cela.

M. ANNETTE : Oui, c'est prévu. Mais on pourrait le faire rapidement.

LE MAIRE : Vous enfoncez une porte ouverte, là.

M. ANNETTE : Non. Non.

LE MAIRE : Tout à l'heure, vous disiez qu'il n'y en avait pas. Je vous dis qu'il y en a.

prévue/ M. ANNETTE : En 1985, est-ce que l'amélioration du Stade est/ Est-ce qu'on a voté l'agrandissement du Stade, etc.. à la Bretagne ?

LE MAIRE : Combien de terrains de football y a-t-il à la Petite-Ile ? Combien de gymnases ? Combien de terrains de football y a-t-il à l'Etang-Salé ?

M. ANNETTE : Il y en a plus qu'à la Bretagne.

LE MAIRE : Et alors ?!... Pour nous, c'est un écart. Et les écarts peuvent toujours se rabattre sur des installations plus importantes.

M. ANNETTE : Cela, c'est de l'illusion. Le jeune de la Bretagne ne va pas se rabattre au Stade de l'Est.

LE MAIRE : Il faut le stade et la piscine...

M. PAYET A. : Cher Collègue, le Service des Sports gère le petit équipement de la Bretagne. Il y a une, et une seule, association sportive qui utilise le terrain de football de cette localité. Je conviens avec vous qu'il faut l'améliorer. On va refaire la clôture et le gazon. Mais, pour l'instant, il n'y a qu'une seule association. Et, il y a un groupe de jeunes (avec un instituteur, d'ailleurs) qui est venu nous voir pour monter une équipe inter-quartiers. Ce groupe de jeunes veut aussi des créneaux d'entraînement. On leur

en a donné deux dans le courant de la semaine. Et voilà, au niveau du football en tout cas, les seuls éléments sportifs de la Bretagne pour l'instant.

M. ANNETTE : C'est vrai.

M. PAYET A. : Maintenant, s'il y en a d'autres, effectivement, on verra dans l'avenir. Mais à Saint-Denis tous les ans, comme disait notre maire, nous construisons des équipements sportifs ; et, ce n'est pas fini.

LE MAIRE : On devrait vous donner le/ ^{taux de} fréquentation des stades qui est triplée et même quadruplée avec l'éclairage.

M. ANNETTE : J'ai pris l'exemple de la Bretagne. Mais je pense qu'effectivement, à la Bretagne, on peut faire une piscine rapidement ; on peut faire une aire couverte. Il y a 10 000 habitants. C'est nécessaire ; les jeunes le demandent. Mais je dis qu'aujourd'hui, on va voter..

LE MAIRE : Vous dites qu'on peut faire tout ce qu'on a programmé.

M. ANNETTE : Non. On va programmer. Et, on va faire quand ?

LE MAIRE : L'essentiel, Monsieur ANNETTE, c'est que vous voyiez que lorsqu'on on le / fait un programme, / Vous n'avez qu'à constater. Il y a des exemples depuis réalise. dix ans.

M. ANNETTE : Je reprends un certain tout à / nombre d'arguments que vous avez avancés /: le financement conjoncturel. En l'heure fait, le coût de ce financement, ce n'est pas 1 500 000 Francs par an ; c'est beaucoup plus. Je crois que là, il ne faut pas tromper les administrés.

LE MAIRE : J'ai dit 1 800 000 Francs.

M. ANNETTE : Oui, mais ce n'est pas 1 800 000 Francs non plus.

LE MAIRE : Si, c'est ce chiffre-là.

M. ANNETTE : Mais non. Ecoutez, vous n'avez pris en compte que la moitié de l'investissement.

LE MAIRE : Mais oui. Pour l'année prochaine, ce ne sera que 1 800 000 Francs.

M. ANNETTE : Mais oui. Mais cela va s'ajouter. Les deux vont se cumuler.

LE MAIRE : Et, il y en a d'autres qui vont sortir.

M. ANNETTE : Oui, mais dans le cadre de ce projet ?... Le projet de la couverture ne représente pas 1 800 000 Francs de remboursement par an. Il va représenter beaucoup plus (de l'ordre de 4 000 000 Francs). Et je crois que c'est ce chiffre-là qu'il faut avoir à l'esprit. Or quand on nous dit -je reprends un argument concernant la concertation et la discussion- qu'à l'O.M.S., les dirigeants se sont prononcés, je regrette de dire que c'est un simulacre de consultation. Demandez à des sportifs s'ils sont pour la couverture du Stade de l'Est, sans leur donner l'autre volet, sans leur dire : "Si on ne la fait pas, on peut faire ceci et cela", c'est fausser la discussion. Aucun sportif ne va vous dire : "Ah, non... Ne couvrez pas le Stade de l'Est. Laissez-le. C'est bien comme ça, c'est naturel". Mais, si on pose les véri-

table problème des priorités, et notamment l'aide aux clubs ; si on dit aux clubs concernés : "Au lieu d'entreprendre la couverture du Stade de l'Est, on vous propose de vous donner 20 000 Francs au lieu de 5 000 Francs ; on vous propose de vous donner tels équipements" ; si on dit au Club de Saint-Denis : "Au lieu d'avoir la couverture du Stade de l'Est, au lieu d'avoir 25 000 Francs, vous aurez 100 000 Francs", et aux Poussins la même chose, et il y a une liste de clubs, je pense que là nous rentrerons dans le vrai débat. Et, c'est à partir de là que nous aurons un avis intéressant. Je ne suis pas contre la couverture. Mais, je trouve que cet investissement de 26 000 000 Francs se fait dans la précipitation, que cela nécessiterait une meilleure consultation, une meilleure concertation -et notamment, des sportifs qui sont les premiers concernés-, et qu'on pose les vrais termes du choix, et non pas comme on le fait en disant : "Est-ce que vous êtes pour ou contre la couverture du Stade de l'Est ?", puisque ça n'entraîne qu'une réponse. Est-ce que vous êtes pour ou contre qu'on vous donne de l'argent ? Est-ce que vous êtes pour ou contre... ? Cela, ce n'est pas la question. La question, c'est de voir si on fait cela, qu'est-ce qu'on ne fait pas. Et moi, je dis qu'aujourd'hui, du moins à mon avis -et, je souhaite qu'on ait l'avis des autres dirigeants sportifs- : "Quel est le meilleur investissement ? Qu'est-ce que la priorité pour développer le sport à Saint-Denis ?". Et je pense qu'à ces questions on ne répondrait pas : "La couverture du Stade de l'Est". Sans dire qu'il n'y a pas d'intérêt. C'est une question de priorité. Et la priorité, aujourd'hui, ne me semble pas là. Et c'est pour cela que, moi, je suggère qu'on décale ce rapport d'un mois ou deux à une prochaine séance, qu'on l'analyse un peu plus, qu'on approfondisse les programmes et les financements des autres équipements. C'est vrai qu'il y a des programmes. C'est vrai qu'on en a réalisé un certain nombre. Mais, est-ce qu'il ne vaut pas mieux avancer certaines réalisations, accélérer les programmes d'équipement dans certains écarts, et ensuite faire la couverture du Stade ? Moi, je souhaiterais qu'on élargisse cet approfondissement, cette concertation, et qu'on se détermine après. Et, si tout le monde est d'accord, si une majorité de sportifs et d'élus est d'accord pour le Stade de l'Est, je ne verrais pas d'inconvénient. Mais ce sera un choix en toute clarté ; ce qui ne me paraît pas être le cas, aujourd'hui.

LE MAIRE : Evidemment, quand on consulte, on ne consulte pas ceux que vous auriez voulu voir consultés. Non, écoutez... Nous avons un organisme -nous sommes les premiers à l'avoir créé- qui fonctionne bien depuis plusieurs années, qui a toujours donné son avis en toutes occasions. Vous pouvez toujours argumenter. Vous dites : "Ce n'est pas la bonne question". Mais alors, à chaque fois, ce ne sera jamais la bonne.

M. ANNETTE : Vous parlez de l'O.M.S. ?

LE MAIRE : Oui, c'est cela.

M. ANNETTE : Vous voulez qu'on parle de l'O.M.S. ?... Vous dites que l'O.M.S. fonctionne bien depuis des années ?!...

LE MAIRE : L'O.M.S. est seul à fonctionner régulièrement depuis des années. Tous les autres organismes ont fonctionné sporadiquement. Voyez, suivant les échéances électorales...

M. ANNETTE : Non, les autres O.M.S. ont fonctionné.

LE MAIRE : Que ce soit l'O.M.S. ou l'O.M.J., nous sommes les seuls à avoir

fait vraiment des institutions qui assurent une pérennité, qui ne sont pas conditionnées par des motifs politiques ou autres.

M. ANNETTE : Tout ce que vous faites c'est le fort et le meilleur. Non, mais écoutez...

LE MAIRE : Oui, nous sommes les meilleurs ; et nous le disons.

M. ANNETTE : Mais, pas du tout.

LE MAIRE : Et la population le reconnaît aussi.

M. ANNETTE : Quelle population ?

LE MAIRE : Celle qui nous a élus.

M. ANNETTE : Oui. Et, combien ils étaient ?

M. RIVIERE : Pas beaucoup !...

M. ANNETTE : Et combien ils étaient ?

LE MAIRE : Que ce soit en progression ou pas, quelle que soit la forme (à la proportionnelle ou pas), nous avons quand même gagné. Alors, peu importe, tout cela c'est des détails.

M. ANNETTE : Allons !... A chaque fois qu'on débat, vous revenez à l'élection.

LE MAIRE : Mais non, je ne reviens pas sur les choses.

M. ANNETTE : Bien sûr, vous avez gagné.

LE MAIRE : Vous présentez des arguments ; on vous les démontre ; vous changez la question.

M. ANNETTE : Mais non. Je vous dis : "Consultez les dirigeants sportifs" ; vous dites : "L'O.M.S. marche bien".

LE MAIRE : Alors, à quoi cela sert ? Tout à l'heure, vous n'aviez pas posé la question comme cela.

M. ANNETTE : L'O.M.S. ne marche pas bien. Vous dites : "L'O.M.S. a toujours bien marché" ; c'est faux.

LE MAIRE : Mais vous, vous contestez son avis...

M. ANNETTE : Mais je dis qu'effectivement, pour 26 000 000 Francs, cela mérite d'être discuté avec les dirigeants sportifs.

LE MAIRE : ...Parce que la question est mal posée maintenant. Tout à l'heure, vous avez dit : "Vous n'avez pas le soutien de l'O.M.S.". On vous dit : "On l'a". Et vous dites : "Oui. Mais la question est mal posée".

M. ANNETTE : Je mets au défi quelqu'un ici de dire que la question a été soumise ces jours-ci, avec le budget, avec les 26 000 000 Francs, à l'O.M.S. ;

.../...

et qu'il y a eu une décision là-dessus. Sur les 26 000 000 Francs, est-ce qu'on a proposé cela à l'O.M.S. ?

LE MAIRE : Non. Mais on n'a pas de pareille consultation à avoir, Monsieur ANNETTE.

M. PAYET A. : Avec les 26 000 000 Francs, non. L'année dernière, on a fait une réunion avec l'ensemble des responsables des ligues.

M. ANNETTE : Bien sûr, si on leur dit que cela vaut 26 000 000 Francs... qui peut dire le contraire ?... Je veux dire qu'un investissement comme cela mérite d'être discuté, et avec le montant de l'investissement.

LE MAIRE : Nous ne sommes pas là pour faire de la démagogie. Nous promettons, nous faisons...

M. ANNETTE : On vous demande la concertation. Et, c'est de la démagogie.

LE MAIRE : ...Et la population juge.

M. ANNETTE : Là n'est pas le problème.

LE MAIRE : Vous ne voulez pas admettre ce principe démocratique, tant pis pour vous.

M. ANNETTE : Je vous demande de consulter. Je demande un report d'un mois. Vous pouvez voter...

LE MAIRE : Cela fait cinq ans qu'on est là-dessus. Et depuis trois mois, on nous dit : "Il y a ce crédit ; si vous ne le prenez pas, on le supprime ou on donne à d'autres".

M. ANNETTE : A 12,5 %, vous savez, on trouvera d'autres crédits.

M. GERARD G. : Ce ne peut être utilisé que pour le Stade de l'Est. Alors là, je vous met au défi...

LE MAIRE : Non. On nous a dit pour des actions conjoncturelles, qui ne sont pas financées par les procédures traditionnelles.

M. GERARD G. : Cela peut être n'importe quoi.

M. ANNETTE : Et, c'est tout ce qu'on a trouvé.

LE MAIRE : Cela peut être n'importe quoi ; n'empêche que cela se limite à des choses qui ne sont pas financées.

M. ANNETTE : Pourquoi l'O.M.S. d'abord ?

M. GERARD G. : Passons aux voix.

M. ANNETTE : Le "Parlement"... On a écrit dans ce rapport ; on a parlé de "Parlement des Sportifs".

LE MAIRE : On vous a donné l'avis de l'O.M.S.. Mais vous avez dit : "On ne lui a pas posé la bonne question".

M. ANNETTE : Oui, et on maintient. Je maintiens que ce projet n'a pas été soumis à l'avis de l'O.M.S..

LE MAIRE : Nous n'avons pas de projet à soumettre à qui que ce soit. Nous avons été élus pour administrer, pour gouverner.

M. ANNETTE : Et le "Parlement des Sportifs", il sert à quoi ?

LE MAIRE : On n'a pas été élu pour que, à chaque fois qu'on a quelque chose à faire, on ait à demander : "Est-ce que vous le voulez ?". A ce moment-là, ce n'était pas la peine. Il fallait élire d'autres personnes.

M. ANNETTE : C'est pas "à chaque fois" !... Vous investissez 26 000 000 Francs. Vous parlez d'un "Parlement des Sportifs". Il sert à quoi le "Parlement des Sportifs" ?...

LE MAIRE : Il règle les problèmes sportifs à Saint-Denis.

M. ANNETTE : Quels problèmes ?

LE MAIRE : Mais, la décision vous revient.

M. ANNETTE : Mais bien sûr qu'elle vous reviendra, de toute façon. Mais, qu'en est-il de la concertation ?

LE MAIRE : Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? Je mets aux voix.

M. ANNETTE : On demande qu'on mette aux voix notre proposition.

LE MAIRE : Ecoutez... Je mets aux voix les deux propositions : celle de l'avis des Commissions et la vôtre. L'avis des Commissions est celle qui passe en premier. Alors, je mets aux voix cet avis.

M. ANNETTE : Non. C'est l'avis le plus éloigné de la Commission.

LE MAIRE : S'il est rejeté, je propose le vôtre.

M. ANNETTE : Non, c'est l'avis le plus éloigné. Moi, je propose...

LE MAIRE : Le plus éloigné !... Vous avez entendu la proposition de Monsieur ANNETTE. Quels sont ceux qui sont pour ?

M. ANNETTE : Quelle est la proposition ? Je ne l'ai pas formulée, Monsieur le Maire.

LE MAIRE : Et donc, vous avez parlé pour ne rien dire depuis tout à l'heure.

M. ANNETTE : Si. Mais, vous ne m'avez pas laissé le temps de la formuler. Moi, je propose qu'on ouvre une concertation, que ce projet technique et tout le dossier soit soumis ; qu'on en discute d'abord à l'O.M.S. ; qu'on consulte et qu'ensuite, au prochain budget, à la prochaine session du Conseil, on mette ce projet à l'ordre du jour. Je vous propose donc un report de ce projet pour consultation des dirigeants sportifs.

LE MAIRE : C'est bon. Je mets aux voix cette proposition de Monsieur ANNETTE. Ceux qui sont pour, qu'ils lèvent la main (4 mains levées) ; ceux qui s'abs-tiennent, de même (1 main levée). Vous faites les deux, Monsieur GERARD. Vous

voyez qui a fait "pigeon vole", là ?!...

M. GERARD G. : Posez la question maintenant.

LE MAIRE : On voit "pigeon vole" tout le temps, aussi bien avec vous qu'avec les autres.

M. GERARD G. : Pour le Stade de l'Est, allez !...

LE MAIRE : Donc, quels sont ceux qui sont contre la proposition de Monsieur ANNETTE ?

M. GERARD G. : 26 000 000 Francs pour une couverture... Vous n'avez plus aucun sens des réalités.

LE MAIRE : Quels sont ceux qui sont contre ?

M. RIVIERE : Heureusement que vous êtes là, mon Cher Collègue.

M. GERARD G. : On assiste à une explosion sociale et on dépense, dans un pays comme la Réunion, 26 000 000 Francs pour faire une couverture de stade.

LE MAIRE : On vous a déjà expliqué. Vous affirmez cela de façon démagogique. Vous continuez à l'affirmer, alors qu'on vous a expliqué que ce n'était pas possible et que ce n'était pas bon. Si vous voulez continuer à l'affirmer, affirmez-le. On est au vote maintenant, et plus aux explications.

M. GERARD G. : Quel est le taux de fréquentation ?

LE MAIRE : Passons maintenant au vote sur l'avis des Commissions.

Quels sont ceux qui s'y opposent ? Toujours 4. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Personne. Quels sont ceux qui sont pour cet avis ?

M. GERARD G. : Cochon vole !...

LE MAIRE : Le rapport, ainsi que l'avis des Commissions sont adoptés à la MAJORITE (4 voix contre).